

Le 23 janvier 2007

TRADUCTION

Notre dossier : 10606

Madame Catherine Swift, President
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Madame,

L'Association nationale des retraités fédéraux (ANRF) représente plus de 150 000 retraités-prestataires d'une pension des régimes de la fonction publique, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Nous avons été profondément irrités par l'étude comparative des régimes publics et privés de pension que vous avez rendue publique le 17 janvier, dans le rapport intitulé « La question épineuse des régimes de retraite au Canada : Étude sur l'écart grandissant entre les secteurs public et privé en termes de tendance et de régimes de retraite.

Une analyse sérieuse scrute tous les aspects d'un thème, non seulement une facette, comme le fait votre étude. Le moins qu'on puisse dire est qu'elle est partielle et qu'elle manque de rigueur! De toute évidence, elle vise à renforcer les préjugés à l'endroit des régimes publics de pension. Je ne puis bien sûr commenter que sur les trois régimes fédéraux identifiés plus haut, mais j'ai tendance à croire que mes commentaires vaudraient tout aussi bien pour les autres régimes publics.

Votre document aurait projeté plus justement réalité et professionnalisme s'il avait reconnu le fait qu'en vertu de la loi, les employés sont tenus de contribuer aux régimes de pensions. Leur contribution est réévaluée périodiquement et accrue dans la mesure permettant de maintenir l'équilibre souhaité du partage des coûts des pensions à venir entre le gouvernement, comme employeur, et les employés fédéraux.

Davantage, les régimes fédéraux de pensions ne sont pas sous-financés, comme en fait foi leur historique. Et justement, le gouvernement fédéral a retiré plus de 30 milliards de dollars ces dernières années des surplus des caisses de retraite afin d'éponger une partie du déficit national – donc, au bénéfice de tous les contribuables canadiens.

.../2

Plus encore. Les régimes fédéraux de pension sont rarement modifiés et les améliorations qui leur ont été apportées l'ont été seulement quand elles ne risquaient pas de compromettre la rentabilité des régimes sur le long terme.

Encore plus! Contrairement à des énoncés de votre document, les régimes fédéraux font l'objet d'une étude actuarielle triennale. Les rapports qui en découlent sont des documents publics, déposés devant le Parlement.

La pension moyenne versée dans le cadre du régime de la fonction publique est d'environ 20 000 \$ l'an, soit loin d'être « extraordinaire » comme votre document l'allègue.

En dernier lieu, les régimes de pension fédéraux sont intégrés à la rémunération globale des fonctionnaires, de la même façon qu'ils le sont aux ententes convenues dans le secteur privé.

La variété des bénéfices que les employeurs offrent à leurs employés ne constitue pas nécessairement des injustices, comme votre rapport l'insinue. Au contraire, ces bénéfices démontrent que les employeurs doivent prendre des décisions économiques qui assureront la pérennité de leur entreprise et les placeront une coche devant les concurrents sur le marché de la main d'œuvre et dans leurs créneaux respectifs.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante devrait peut-être se relancer en recherche sur les dispositions en matière de pensions qui s'offrent aux employeurs et employés au Canada, notamment de la vocation du Régime de pension du Canada et du programme de la Sécurité de la vieillesse, ainsi que des régimes enregistrés d'épargne-retraite et d'autres programmes du genre constituant des abris fiscaux. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante devrait aussi consacrer une proportion plus grande de ses énergies à déterminer pourquoi les entreprises canadiennes font les choix qu'elles font dans leurs stratagèmes concernant les pensions de leurs employés.

Sincèrement,

Le Président national

G. Dennis Jackson

GDJ/hc